AIDES

Notice explicative disponible au secrétariat et sur le site

- > Convention avec la CAF pour le dispositif « BON TEMPS LIBRE ».
- > Convention avec le département pour le « PASS JEUNE 76 ».
- Possibilité de fournir une attestation si votre propre CE propose une aide financière.

RÉINSCRIPTION AVANT LE 10 JUILLET

- Pour le 10 juillet <u>au plus tard : remettre au secrétariat la feuille</u> <u>de réinscription lue et signée (ou envoyer par mail).</u>
 Corriger si besoin les informations personnelles et/ou les cases « <u>activités</u> » et « <u>niveau scolaire</u> ».
- **)** Joindre OBLIGATOIREMENT la feuille d'imposition 2019 sur les revenus 2018.

NOUVELLE INSCRIPTION À PARTIR DU JEUDI 27 AOÛT

- Venir directement au secrétariat du Conservatoire au Trait, muni de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 pour les habitants des communes membres du syndicat.
- Les horaires de formation musicale, de danse et les permanences des professeurs d'instruments sont disponibles sur le site du Conservatoire (conservatoire-valdeseine.fr), et sur sa page facebook.



CONSERVATOIRE DU VAL DE SEINE
1240 rue du Ml Foch 76580 LE TRAIT
Tél. 02.35.37.91.55
contact@conservatoire-valdeseine.fr
conservatoire-valdeseine.fr





TARIFS 2020 - 2021



Duclair . Le Trait . Saint Paër Saint Pierre de Varengeville . Yainville



CALCUL DES DROITS / PIÈCES À FOURNIR

- Le montant du droit d'inscription est perçu au trimestre (Novembre - Mars - Juin). Les factures vous sont adressées directement par la perception de Duclair. Le règlement se fait auprès de leurs services.
- Voté en conseil syndical le 22/06/20, le droit d'inscription est fixé en fonction du quotient familial (revenu imposable divisé par le nombre de parts), ce calcul pour l'année scolaire 2020/2021, fait référence à la feuille d'imposition 2019 sur les revenus 2018.
- L'avis d'imposition est à donner au secrétariat en début d'année. EN CAS DE NON RÉCEPTION LE TARIF MAXIMUM SERA APPLIQUÉ.

ABANDON / DÉMISSION

- Une fois la période d'essai terminée (jusqu'au 05/10), toute année commencée est due dans son intégralité, sauf exceptions (1)
- TOUT ABANDON OU DÉMISSION EN COURS D'ANNÉE DOIT ÊTRE SIGNALÉ. La demande doit impérativement être faite par courrier ou par mail auprès du Directeur.

GRILLE TARIFAIRE 2020 / 2021

Quotient familial (€)	Tarif A (€) par trimestre	Tarif B (€) par trimestre
0 à 2042	42,50	18,90
2043 à 8118	54,60	26,10
8119 à 12162	82,90	31,10
12163 à 16237	121,30	37,80
16238 à 24304	165,80	42,90
24305 et plus	209,30	53,10

TARIF A: . Cours individuel + Activités de groupe + Pratique collective

TARIF B: . Formation musicale seule

. Éveil musique et mouvements (Maternelle GS)

. Initiation musique et mouvements (CP)

. Danse Orientation (7 ans / CE1)

. Danse classique / contemporaine / jazz

. Musique d'ensemble

. Ensemble de cuivres

. Ateliers jazz / musiques amplifiées

. Atelier chant musiques actuelles

TARIFICATION PARTICULIÈRE

DÉDUCTION

25 % pour l'inscription d'un deuxième enfant 50 % pour l'inscription d'un troisième enfant **Ne concerne pas l'inscription d'un adulte**

MAJORATION

50% sur le tarif A pour une 2^{ème} discipline instrumentale ou vocale. *Uniquement autorisé à partir du second cycle*

LOCATION INSTRUMENT: 77€ L'ANNÉE

Contrat de location à signer auprès du secrétariat

TARIF PRATIQUES COLLECTIVES SEULES: 37,50€ L'ANNÉE

. Chœur d'adultes. Ensemble vocal. Orchestre de chambre. Orchestre d'harmonie

TARIF COMMUNES EXTÉRIEURES

	Tarif A (€) par trimestre	Tarif B (€) par trimestre
	538,90	83,00
nscrits depuis 2014/2015	343,80	83,00

⁽¹⁾Exception : déménagement, maladie, changement de situation familiale ou cas particulier.